Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 98 (1972)

Heft: 19: SIA spécial, no 4, 1972: Technique nucléaire et environnement

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

informations SIA

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse 16
Case postale
8039 Zurich
Tél. 01/36 15 70

Groupes spécialisés

Prochaines assemblées générales:

— GTE, Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger: le vendredi 29 septembre 1972 à Berne.

— GPC, Groupe spécialisé des ponts et charpentes: le samedi 21 octobre 1972 à Zurich.

— GGC, Groupe spécialisé du génie chimique: le jeudi 14 décembre 1972 à Bâle.

GPC Groupe spécialisé des ponts et charpentes

Journées d'études Zurich 1972

Programme

Problèmes de conception et d'exécution des structures — Expériences — Recherches

Vendredi 20 octobre 1972

Matin :

10 h. 30-12 h. STABILITÄTS-PROBLEME DES STAHLBAUES

10 h. 30-10 h. 35 *Introduction* par J.-C. Badoux, Dr ès sc., professeur à l'EPFL.

10 h. 35-10 h. 55 *Berechnung von Vollwandträgern im überkritischen Bereich*
Dr E. Karamuk, ing. dipl.

10 h. 55-11 h. 25 *Sicherheitsprobleme beim Beulen von Kastenträgern*
Dr P. Dubas, professeur à l'EPFZ.

11 h. 25-11 h. 40 *Développements et résultats des recherches européennes sur le flambement des colonnes métalliques*
F. Frey, ing. dipl.

11 h. 40-12 h. Discussion dirigée par J.-C. Badoux, Dr ès sc., professeur à l'EPFL.

Après-midi :

14 h. -15 h. 45 LES PONTS DES ROUTES NATIONALES

14 h. -14 h. 05 *Einführung*
Dr B. Thürlimann, professeur à l'EPFZ.

14 h. 05-14 h. 50 *Die Entwürfe und deren Lehre*
Dr Ch. Menn, professeur à l'EPFZ.

14 h. 50-15 h. 35 *Les dégâts et leur enseignement quant à la durabilité*
E. Rey, ing. dipl., adjoint scientifique au Service fédéral des routes et des digues.

15 h. 35-15 h. 45 Discussion dirigée par B. Thürlimann, professeur à l'EPFZ.

15 h. 45-16 h. 15 Pause

16 h. 15-17 h. 40 VERBUNDKONSTRUKTIONEN UND DETAILS DES STAHLBAUES

16 h. 15-16 h. 20 *Introduction* par P. Bergier, ing. dipl.

16 h. 20-16 h. 45 *Construction mixte dans le bâtiment — Règles pratiques*
P. Burkhardt, ing. dipl.

16 h. 45-17 h. *Construction mixte avec béton léger*
M. Mingard, ing. dipl.

17 h. -17 h. 10 *Utilisation des résines Epoxy pour le collage acier-béton dans la construction mixte*
P. Hertig, ing. dipl.

17 h. 10-17 h. 40 *Konstruktionsmöglichkeiten im Stahlbau. Die Bedeutung der Gestaltung von Detailpunkten auf die Ausführungskosten von Stahlkonstruktionen*
K. Huber, ing. dipl.

18 h. Apéritif.

Samedi 21 octobre 1972

8 h. 30- 9 h. Assemblée générale du GPC et du groupe suisse de l'AIPC selon invitation séparée (pour les membres seulement)

9 h. 15-10 h. 45 THÈMES DE RECHERCHES ET RÉSULTATS

9 h. 15- 9 h. 20 *Einführung*
Dr A. Rösli, ing. dipl.

9 h. 20- 9 h. 50 *Konstruktiver Leichtbeton*
Dr H. Bachmann, professeur à l'EPFZ.

9 h. 50-10 h. 15 *Forschungsarbeiten am Otto-Graf-Institut, Stuttgart*
F. Rostasy, Dr ing., Abteilungsleiter.

10 h. 15-10 h. 45 *Forschungsarbeiten in der EMPA*
unter Mitwirkung von verschiedenen Mitarbeitern.

10 h. 45-11 h. Pause

11 h. -11 h. 50 *Das BMW-Hochhaus in München — Entwurf und Ausführung*
H. Bomhard, Dr ing., Dyckerhoff & Widmann AG

Le programme définitif sera envoyé comme de coutume à tous les membres du GPC.

Coup d'œil sur l'ensemble des normes de la SIA — Etat au 1er avril 1972 (partiellement juillet 1972)

No	Titre (entre parenthèses année de la publication)	Remarques
100	Statuts de la SIA (1972)	Revision approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4.12. 1971. Distribués à tous les membres en février 1972
102	Règlement concernant les travaux et honoraires des architectes (1969)	Dès le 1.1.1972 nouveaux montants horaires tarif B

103	Règlement concernant les travaux et honoraires des ingénieurs civils (1969)	Dès le 1.1.1972 nouveaux montants horaires tarif B
104	Règlement concernant les travaux et honoraires des ingénieurs forestiers (1969)	Dès le 1.1.1972 nouveaux montants horaires tarif B
106	Installation des ascenseurs (1960)	Extension prévue par l'adjonction de nouveaux types d'ascenseurs
107	Tuyaux en béton (1963)	L'intégration dans la norme 190 « Tuyaux » est à l'examen
108	Règlement concernant les travaux et honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens et ingénieurs de branches apparentées (1969)	Dès le 1.1.1972 nouveaux montants horaires tarif B
109	Normes de jaugeages (1924)	Seront remplacées prochainement par des règles ASE
110	Règlement et tarif d'honoraires pour les études d'aménagement de quartiers, de localités et de régions (1966) avec complément (1971)	Revision totale prévue
113	Calcul et exécution des maçonneries de pierres artificielles et de pierres naturelles (1965)	Fusion avec la norme 119 (travaux de terrassement et de maçonnerie) à l'examen
115	Liants utilisés dans la construction (1953)	Les travaux de revision commencent en 1972
116	Norme pour déterminer le prix au m³ des bâtiments (1952)	
117	Mise en soumission des travaux de construction et des fournitures du bâtiment et du génie civil (1932)	Revision approuvée par l'assemblée des délégués du 24 juin 1972
118	Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction (1962)	2e lecture du nouveau projet
119	Travaux de terrassement et de maçonnerie (1947)	En revision
120	Travaux en béton armé (1928)	
121	Travaux en pierre naturelle et artificielle (1936)	Consultation prévue pour l'automne 1972
122	Travaux de charpente (1959)	Revision prévue avec celle des normes 163 et 164
123	Travaux de ferblanterie, revêtements métalliques et toitures métalliques (1970)	
124	Travaux de couverture et de revêtement de façade en matériaux durs, posés à recouvrement (1970)	
125	Travaux de plâtrerie (1963)	
126	Travaux de menuiserie (1959)	
127	Travaux de peinture (1966)	
127 E	Recommandations concernant les travaux de peinture (1972)	Publiées en 1972
128	Travaux de parqueterie (1955)	
129	Travaux de carrelage et de revêtements (1948)	Consultation prévue pour l'automne 1972
130	Travaux de serrurerie et de constructions métalliques (1959)	
131	Fenêtres, vitrages et travaux de vitrerie (1959)	Il est prévu d'étendre la norme aux pièces de construction transparentes
132	Fourniture et appareillage des installations de distribution de gaz et d'eau ainsi que des installations sanitaires (1955)	Consultation a eu lieu en 1971. Traitement des remarques dans le courant de 1972
133	Sols en linoléum, matière plastique, parquet-liège et caoutchouc, en bandes et en plaques (1963)	
134	Sols finis et planchers sous-couches coulés (1959)	
135	Chauffage central (1942)	Consultation a eu lieu en 1971. Traitement des remarques dans le courant de 1972
136	Fourniture des ascenseurs (1939)	
137	Exécution des installations électriques intérieures (1948)	Consultation a eu lieu en 1971. Traitement des remarques dans le courant de 1972
138	Fourniture des ferrures (1940)	Intégration prévue dans les normes 126, 130 et 131
139	Travaux de tapisserie (1965)	
140	Travaux de fumisterie (1940)	
141	Aménagement des jardins (1963)	
142	Volets, volets à rouleaux et stores (1939)	
143	Exécution des installations de ventilation et de climatisation (1963)	
144	Charpente métallique dans le bâtiment (1964)	Nécessité d'une revision à l'examen
145	Installations centrales d'eau chaude (1942)	Revision décidée
146	Ouvrages normaux et spéciaux de canalisations d'égout (1964)	L'intégration dans la norme 190 est à l'examen
147	Travaux de revêtement en marbre et autres pierres naturelles (1947)	Consultation prévue pour l'automne 1972
148	Isolations thermiques et phoniques (1951)	
149	Directives concernant le report sur plan, la disposition et la signalisation de conduites souterraines (1951)	
150	Règlement de la SIA en matière d'expertises et d'arbitrages (1954)	
151	Code d'honneur (1962)	
152	Règlement des concours d'architecture (1971)	Approuvé par l'assemblée des délégués en 1971. Publication en automne 1972
153	Règlement des concours de génie civil	Revision approuvée par l'assemblée des délégués du 24 juin 1972
154	Règlement concernant la publicité	Projet de revision et commentaire en préparation
160	Charge, mise en service et surveillance des constructions (1970)	Etudes sur les principes, la neige, les avalanches, le vent, les charges de la glace, les tremblements de terre, les actions dynamiques, etc.
161	Exécution et entretien des constructions métalliques (1956)	En revision
162	Calcul, construction et exécution des ouvrages en béton, en béton armé et en béton précontraint (1968)	La directive 32 (1972) a été publiée
163	Classement des bois de construction (1953)	Revision prévue avec celle des normes 122 et 164
164	Calcul et exécution des ouvrages en bois (1953)	Revision prévue avec celle des normes 122 et 163
165	Application de formes et listes standards pour le traitement des aciers d'armature	Publication fin 1972
167	Installations de chantier : Partie A : Installations d'ensilage (1956)	

168	Eléments préfabriqués de revêtement de murs et de plafonds (1963)	
170	Travaux de couverture en matériaux souples (1970)	
171	Directives pour la présentation de projets d'améliorations foncières (1966)	Complément à l'étude
173	Qualités exigées pour l'eau et les installations de régénération des eaux de piscines avec bassins artificiels, fréquentées par des collectivités (1968)	
180	Isolation thermique des bâtiments (1970)	
181	Isolation phonique des bâtiments (1970)	Transformation en norme. Consultation en automne 1972
184	Nettoyage des bâtiments	Publication prévue en 1972
186	Recommandations et modèles des pages pour la tenue du Journal de travail et du Carnet de croquis des apprentis dessinateurs en bâtiment (1970)	

Normes et recommandations en préparation

169	Exécution des façades-rideaux	Etudes en cours
174	Mesures contre la pénétration de l'humidité	En préparation
175	Produits en amiante-ciment	
176	Uniformisation des termes relatifs au bois	
178	Protection contre l'incendie	A part une norme pour la protection contre l'incendie, des mesures spécifiques de protection contre l'incendie sont prévues dans toutes les normes
179	Constructions souterraines, en particulier tunnels	
182	Eléments préfabriqués en béton	
183	Calcul des surfaces construites « Norme m² »	A l'étude
185	Problèmes relatifs à l'ensoleillement des bâtiments	A l'étude
187	Installations pour les transmissions télévisées	A l'étude
190	Tuyaux non métalliques posés sous terre	Premier projet en discussion
191	Ancrages	Premier projet en discussion
192	Fondations sur pieux	Premier projet en discussion

Connaissez-vous les différences existant entre les normes, les règlements, les directives et les recommandations ?

Désirant créer des bases claires, la SIA a formulé en 1971 de nouvelles définitions qui se trouvent dans le Règlement de procédure relatif à l'élaboration et à la ratification des règlements, normes, directives et recommandations de la SIA (A 1028).

Les *règlements* sont les dispositions fondamentales qui lient les membres de la SIA dans l'exercice de leur profession. Conformément aux dispositions du Code d'honneur de la SIA, leur transgression peut entraîner des sanctions.

Les *normes* sont des règles qui correspondent à l'état actuel de la technique et qui font partie des règles de l'art. Elles constituent les principes généralement reconnus qui servent de base aux contrats, ou les conditions à remplir pour assurer la sécurité des constructions et des installations techniques. Elles sont élaborées et publiées par la Société, d'entente avec les autorités et associations professionnelles intéressées. Elles peuvent former partie intégrante d'un contrat. Elles doivent être appliquées sans changement. On ne peut y déroger en tout ou partie que si des circonstances particulières le justifient.

Les *directives* sont des explications techniques relatives à l'application et à l'interprétation des normes. Elles sont élaborées et publiées par la Société, d'entente avec les autorités et les associations professionnelles intéressées.

Les *recommandations* sont des commentaires et des indications techniques destinés à faciliter la compréhension de procédés, de propriétés ou de modes de calcul. Elles doivent être considérées comme des exemples et ne définissent pas nécessairement, d'une manière complète, l'état actuel de la technique. Elles peuvent servir d'étape préparatoire pour l'élaboration de normes ou de directives. Elles sont élaborées et publiées par la Société.

Votre collection des normes SIA est-elle complète ? Avez-vous un abonnement aux normes ?

Tous les règlements, normes, directives et recommandations de la SIA, ainsi que les formules de contrats et d'engagement peuvent être obtenus, rassemblés et bien ordonnés dans deux classeurs pouvant être commodément consultés.

Pour vous permettre de tenir à jour votre collection, la SIA a introduit un abonnement aux normes. Les abonnés reçoivent automatiquement, dès leur parution, les normes nouvelles ou revisées. Ils bénéficient en outre d'un rabais spécial de 10 % sur les prix de vente.

Les commandes doivent être adressées au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich (tél. (01 36 15 70), qui vous enverra volontiers la liste détaillée de toutes les normes.

Loi fédérale sur le droit d'auteur

Prise de position de la SIA

Au cours de l'été 1970, la SIA a reçu, en consultation, du Département fédéral de justice et police, l'avant-projet de la loi fédérale revisée sur le droit d'auteur. Le Comité central a aussitôt chargé un groupe de travail de rédiger un rapport exposant la prise de position de la SIA. Ce rapport vient d'être achevé et a été communiqué au Département de justice et police.

Nous ne pouvons, dans le cadre de la présente note qui se doit d'être brève, examiner en détail tous les sujets parfois compliqués traités dans cette loi, mais il nous a paru utile de signaler un certain nombre de points fondamentaux qui intéresseront sûrement nos membres.

A. *A quoi sert le droit d'auteur ?*

La législation suisse prévoit en principe la protection de la propriété intellectuelle sous trois formes que nous pouvons, en simplifiant, définir comme suit:

— brevet d'invention: protection d'une idée dans le domaine scientifique ;
— marque ou modèle déposé: protection d'une forme
— droit d'auteur: protection d'une idée dans le domaine de l'art.

B. *Depuis quand existe le droit d'auteur et comment s'est-il développé ?*

La loi fédérale concernant le droit d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques a été promulguée en 1922 et partiellement revisée en 1955. Cette revision avait pour but de l'adapter aux conventions internationales. Il s'agissait principalement de prolonger de 30 à 50 ans après la mort de l'auteur la durée de la protection des droits d'auteur.

L'insécurité juridique causée avec le temps par l'application des nouvelles possiblités techniques de reproduction qui était réglée de manière insuffisante dans la loi incita le Département fédéral de justice et police à former, en 1963, une commission d'experts chargée de procéder à une revision de la loi et d'établir un avant-projet. La SIA fut invitée, à ce moment-là, à faire connaître ses vœux et propositions concernant les objets qu'elle désirait voir figurer au programme de la revision. C'est alors que fut proposé de simplifier le titre de la loi et de supprimer la référence aux œuvres littéraires et artistiques, car la notion de droit d'auteur caractérise de façon assez claire l'objet de la loi.

C. *Quelle importance la loi sur le droit d'auteur a-t-elle pour les ingénieurs et les architectes?*

L'avant-projet de loi définit dans son article premier la conditions minimale que doit remplir une œuvre pour être protégée. Sont des œuvres, au sens de la loi:

les œuvres littéraires ;
les œuvres musicales ;
les œuvres des arts figuratifs et les autres œuvres artistiques,

qui présentent, quels qu'en soient le mérite ou la destination, un caractère original, c'est-à-dire qui se distinguent par leurs caractères propres.

L'alinéa 2 précise qu'il faut entendre par là notamment :

les écrits et les discours, y compris les œuvres scientifiques ;
les œuvres cartographiques ;
les œuvres de peinture et les œuvres plastiques ;
les œuvres graphiques ;
les ŒUVRES D'ARCHITECTURE (c'est nous qui soulignons) ;
les œuvres des arts appliqués ;
les œuvres photographiques ;
les œuvres cinématographiques ;
les œuvres chorégraphiques et les pantomimes.

Aucune précision n'est donnée au sujet des œuvres d'architecture, mais il semble qu'on puisse comprendre sous ce terme les ouvrages originaux créés par des architectes et des ingénieurs civils.

D. *Changements et innovations par rapport à l'ancienne loi, spécialement en ce qui concerne les ingénieurs et les architectes*

Contrairement à la loi actuelle, le nouveau projet attribue une valeur particulière à la protection des droits de la personne. Le mieux, pour être plus clair, est de reproduire textuellement l'introduction du chapitre B II, al. 1a, de l'exposé explicatif :

« 1. *La nature et le contenu du droit d'auteur*

a) Le projet de loi repose sur la conception juridique suivante : le droit d'auteur est un droit subjectif, exclusif et opposable à quiconque, droit qui confère à l'auteur, dans les limites de l'ordre juridique et sous réserve des exceptions à la protection prévues dans la loi, une maîtrise abolue sur son œuvre pendant une durée limitée. Ce pouvoir discrétionnaire découle de l'acte de création de l'œuvre. Il se concrétise en un droit qui protège l'auteur dans la plénitude de ses relations avec son œuvre, c'est-à-dire à la fois dans les intérêts à caractère idéal, intellectuel et personnel qui le rattachent à son œuvre et dans ses intérêts pécuniaires. Sa maîtrise s'étend à toutes les formes et à tous les moyens actuels et futurs d'utilisation de son œuvre. »

Ces explications ressortent clairement des articles 13 à 20 du projet. Nous en citons quelques extraits relatifs à des innovations valables aussi pour l'art de construire :

13.1 Dans les limites de la loi, l'auteur a sur son œuvre une maîtrise exclusive, opposable à tous ; sont réservées les exceptions prévues par la présente loi.

2 Il a le droit de faire reconnaître sa qualité d'auteur de l'œuvre.

3 Il a le droit de décider si, quand et de quelle manière son œuvre sera divulguée ou utilisée.

14.1 L'auteur a notamment le droit exclusif :

2 de décider si des changements et lesquels peuvent être apportés à l'œuvre ;

3 de décider si et de quelle manière l'œuvre peut être utilisée pour la création d'une œuvre de seconde main (voir sous E 4).

15 Lors même que l'auteur ou ses successeurs ont autorisé des changements de l'œuvre ou la création d'une œuvre de seconde main, ils conservent le droit, tant que dure la protection légale, de s'opposer à toute modification de nature à compromettre l'honneur ou la réputation de l'auteur.

16 Les règles du Code civil sur la protection de la personnalité sont réservées.

La perpétuation du lien existant entre l'auteur et son œuvre après qu'une autorisation exclusive d'utilisation a été accordée est exprimée dans les dispositions suivantes :

22.1 Le droit d'auteur est incessible entre vifs.

23.2 Le titulaire d'un droit exclusif d'utilisation ne peut concéder des droits d'utilisation que du consentement de l'auteur.

La façon dont ont été réglées les situations de l'auteur d'une œuvre créée en exécution d'un contrat (contrat de travail ou d'entreprise, mandat, etc.) et de l'autre partie contractuelle est nouvelle. Elle fait l'objet de l'article :

26.1 Si une œuvre est créée en exécution d'un contrat, d'un mandat ou d'un contrat de travail notamment, le partenaire de l'auteur est autorisé, sauf convention contraire, à utiliser l'œuvre dans la mesure commandée par le but du contrat.

E. *Quels ont été les points soulevés par la SIA lors de la consultation ?*

1. *Sur la nature du droit d'auteur*

La SIA approuve avec satisfaction la nouvelle conception du droit d'auteur subjectif, exclusif et opposable à quiconque.

2. *Sur la notion générale d'œuvre (art. 1, al. 1 et 2)*

Dans l'énumération des œuvres prises en considération dans la loi, il faudrait parler d'œuvres non seulement de caractère scientifique, mais aussi de caractère « technique », comme dans la loi valable jusqu'ici.

Dans la version française de l'avant-projet, l'expression « Werke der Baukunst » est traduite simplement par « œuvres d'architecture ». Il faudrait mentionner également les « œuvres du génie civil ».

3. L'avant-projet ne fait aucune allusion à des œuvres telles que des résultats remarquables de recherches techniques, des travaux d'études du domaine de la construction des machines, des créations techniques extraordinaires, des dessins techniques. De telles œuvres devraient également être protégées.

4. *Sur les œuvres « de seconde main » (art. 2)*

L'énumération comprenant les traductions, les variations, les adaptations devrait être complétée par la mention de restaurations d'œuvres d'architecture.

5. *Sur le droit à l'accès à l'œuvre ou à la remise de l'œuvre (art. 18)*

Les limitations concernant la « remise de l'œuvre » (al. 2 et 3) ne peuvent pas s'appliquer à des œuvres architecturales. Il serait utile que cette restriction soit exprimée formellement dans un quatrième alinéa.

6. *Sur la confection d'exemplaires de l'œuvre (art. 29, al.3)*

Suivant cet article, seuls les instituts scientifiques, les entreprises et les administrations publiques peuvent, « s'ils en ont légitimement acquis au moins un exemplaire », reproduire des articles de revues ou des extraits d'œuvres à des fins d'information personnelle et scientifique de leurs collaborateurs. Il s'agit là d'une limitation qui n'est plus en accord avec les usages de notre temps. En effet, des échanges de telles reproductions se font depuis longtemps, dans le secteur de la technique, même au-delà de nos frontières, et il ne peut être question de les interrompre. Aussi la SIA propose-t-elle de renoncer à cette limitation.

7. *Sur les modifications d'œuvres d'architecture (art. 41)*

L'article 41 stipule que « le propriétaire d'une œuvre d'architecture peut la modifier, à la condition d'en respecter le caractère original autant qu'on peut raisonnablement l'exiger de lui. » La SIA propose de supprimer la fin de la phrase : « autant qu'on peut... » qui lui paraît être formulée trop subjectivement.

8. *Sur la confiscation d'exemplaires d'une œuvre (art. 71)*

Dans son alinéa 1, cet article indique que le demandeur, en cas de condamnation civile, peut exiger que des exemplaires d'une œuvre confectionnée ou utilisée sans droit soient confisqués pour être détruits et l'alinéa 2 exclut expressément l'application de cette règle aux œuvres d'architecture. — La SIA admet cette exception, mais propose que la règle s'applique aussi aux documents constituant le projet de l'œuvre.

Construire pour les invalides

Le 28 avril 1972 eut lieu, sur l'invitation de l'Institut de recherche dans le domaine du bâtiment de l'EPFZ, une première séance de coordination sur le sujet précité. Tous les participants se montrèrent conscients de la nécessité d'une meilleure coordination des nombreux efforts faits en Suisse à cet égard et approuvèrent la création proposée d'un centre d'information. Chacun s'est plu à reconnaître qu'il est essentiel de chercher à favoriser l'intégration des invalides dans la vie courante et de prévoir à cet effet des mesures appropriées dans la construction des logements « normaux », l'aménagement des places de travail, les installations et véhicules de transport, etc.

L'Institut a déjà relevé, dans un rapport détaillé relatif à la préparation d'un programme de recherches, divers aspects du problème. Souhaitons que les auteurs de projets tiennent toujours mieux compte des besoins particuliers des invalides. Il ne suffit en effet pas d'y penser, encore faut-il agir en conséquence.

Elections de membres de commissions

Au cours des derniers mois, le Comité central a procédé aux nominations et confirmations suivantes de membres de commissions :

Commission centrale des règlements, CCR
— Hans Gübelin, arch. SIA, Lucerne
— Hans-Ulrich Ludwig, arch. SIA, Berne

Commission pour les questions relatives à la publicité
— Martin D. Simmen, arch. SIA, Lucerne

Commission pour les concours d'architecture
— Georg Weber, arch. SIA, Bâle
— Hans-Peter Ammann, arch. SIA, Zug

Commission pour les honoraires des ingénieurs forestiers
— Bernard Moreillon, ing. forestier SIA, La Tour-de-Peilz, comme président

Commission d'étude pour les honoraires concernant les travaux multidisciplinaires
— Claude Grosgurin, arch. SIA, Genève et Berne

Commission pour la norme nº 113
— P. Szabo, Lucerne

Commission pour les « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction » nº 118
— Kurt Müller, ing. civil SIA, Bâle

Commission pour la norme concernant les charges nº 160
— Roger Hauser, ing. civil SIA, Kehrsatz

Commission pour l'établissement d'une norme sur les tunnels nº 179
— Kurt Müller, ing. civil SIA, Bâle

Commission pour l'isolation thermique des bâtiments, nº 180
— R. Sagelsdorff, ing., Dübendorf

Communauté suisse de travail pour les installations d'épuration des eaux
— Wilhelm Wirz, ing.-méc. SIA, Zurich, en qualité de représentant de la SIA

Comité de l'Association suisse de normalisation
— Georg Gruner, ing. civil SIA, Bâle, en qualité de représentant de la SIA.

Calendrier des manifestations

(Annonces parvenues jusqu'à fin juillet 1972)

Programmes et renseignements : Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. (01) 36 15 70, Service administratif.

1972

Septembre

17-24	Sofia	UIA, Union internationale des architectes : Assemblée générale
25-30	Varna	UIA : 11e congrès

18-21	Zurich	Société suisse des entrepreneurs : Congrès de l'Association internationale des entrepreneurs européens en bâtiment et génie civil
18-22	Univ. Loughborough (GB)	Intern. Symposium über die Umweltgestaltung in Gebäuden
19	Berne	USL, Union suisse pour la lumière : Journée d'étude « Eclairage dans les bâtiments scolaires »
19-22	Lyon	Société française des ingénieurs et techniciens du vide : AVIRES II ; 2e colloque international sur les applications des sciences et techniques du vide aux revêtements et états de surface
21-23	Weinfelden	Société forestière suisse : Assemblée annuelle
21-23	Genève	SSIGE, Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux : Assemblée générale
22	Zurich	**GGC, Groupe spécialisé SIA du génie chimique :** Journée d'étude « Feststoffe »
24-28	Washington	Union internationale du gaz, Institut pour la technologie du gaz, etc. : 3e conférence internationale du gaz naturel liquide
24-28	Rotterdam	The Construction Specifications Institute and others : First International Congress on Construction Communications
25-27	Rome	AIRH, Association internationale de recherches hydrauliques : 6e symposium
25-29	Zurich	Deutsche Gesellschaft für Metallkunde und English Institute of Metals : Conférence internationale de l'aluminium 1972
25-30	Tiflis (URSS)	FIP, Fédération internationale de la précontrainte : Symposium « Concrete Sea Structures and Seismic Structures »
29	Berne	**GTE, Groupe spécialisé SIA pour les travaux à l'étranger : Assemblée générale**
Octobre		
3-5	Cologne	Verfahrenstechnische Gesellschaft im Verein Deutscher Ingenieure : Jahrestreffen der Verfahrens-Ingenieure
4	Berne	CRB, Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment : Netzplantagung
9-13	Munich	UIA : Séminaire « Programmation des programmes de locaux et de surfaces pour les équipements de Jeux olympiques d'été et leur utilisation après les Jeux »
9-13	Mexico	Institut national des Beaux-Arts, Collège des architectes : Colloque ICOMOS
11-14	Tokyo	Institut américain du génie chimique et Société du génie chimique du Japon : PACHEC '72 — Ier congrès pacifique du génie chimique
20-21	Zurich	**GPC, Groupe spécialisé SIA des ponts et charpentes : Assemblée générale et journées d'études sur les thèmes « Problèmes de conception et d'exécution des structures — Expériences — Recherches »**
24-28	Prague	UIA & International Hospital Federation : IV. International Public Health Seminar « Analysis of buildings for health and hospital care in Europe and tendencies in hospital designing »
25-31	Milan	IVe exposition internationale de la chimie et MAC '72
27	Zurich	USL, Union suisse pour la lumière : Assemblée de discussion « Activité de l'USL » avec jubilé 1922/72
28	Berne	**SIA : Conférence des présidents**
Novembre		
2-3 + 21-22	Berne	CRB : Netzplankurse
6-9	Munich	IFAT : 3. Internationale Fachmesse für Abwasser- und Abfalltechnik
10-11	Zurich	**GSA, Groupe spécialisé SIA de l'architecture : Journée d'étude « Nouvelles formes d'organisation dans la construction »**
15-17	Lahore	The Department of Electrical Engineering, West Pakistan University of Engineering and Technology : International Symposium on Electrical Engineering
24	Zurich	GFB, Société suisse pour la coordination et le développement de la recherche dans la construction : Tagung « Die Modernisierung bestehender Schulhäuser »
25	Berne	**SIA : Assemblée des délégués**
30	Zurich	CRB : Netzplantagung
Décembre		
4-5	Francfort	DECHEMA-Deutsche Gesellschaft für chemisches Apparatewesen u. Deutsche Arbeitsgemeinschaft Vakuum : Symposium « Methoden der Oberflächenanalyse »
4-7	Cleveland (Ohio)	Department of State, USA : International Pollution Engineering Congress
14	Bâle	**GGC, Groupe spécialisé SIA du génie chimique : assemblée générale**

1973

Janvier		
8-9 + 22-23	Zurich	CRB : Netzplankurse
11	Zurich	ASPAN, Association suisse pour le plan d'aménagement national : Journée d'étude « Où peut-on construire, comment peut-on construire, quand peut-on construire ? »
Février		
3	—	Association suisse des chimistes : Assemblée générale
21-24	Bâle	Association suisse des maîtres plâtriers-peintres : 5e Journée d'étude et foire spécialisée
Mars		
13-15	Londres	The Institution of Electrical Engineers : International Conference « Satellite Systems for Mobile Communications and Surveillance »
Avril		
3-5	Francfort	DECHEMA, Deutsche Gesellschaft für chemisches Apparatewesen : 2e Conférence internationale sur l'électricité statique
24-28	Paris	Fédération européenne du génie chimique : Congrès international « Emploi des calculateurs électroniques en génie chimique »
Mai		
2-4	Interlaken	Association suisse des chimistes : Intern. Symposium über Säulen-Flüssigkeitschromatographie
25-26	Lugano	VSS, Union suisse des professionnels de la route : Assemblée générale
25-27	Suisse	FIP, Fédération international de la précontrainte : Executive Committee

Juin		
1-2	Saint-Gall	**Journée SIA**
1-2		Association suisse des maîtres plâtriers-peintres : Assemblée annuelle
5-9	Nice	Union internationale du gaz : 12e congrès international du gaz
10-15	Madrid	XIe congrès international des grands barrages
11-14	Londres	Fédération européenne du génie chimique : 4e symposium international « Eau douce à partir de l'eau de mer »
13-15	Berne	2e symposium européen des routes en béton (patronage : Association internationale permanente des congrès de la route)
20-27	Francfort	DECHEMA, Deutsche Gesellschaft für chemisches Apparatewesen : Rassemblement européen des arts chimiques
21-22	Bâle	SSE, Société suisse des entrepreneurs : Assemblée générale
Août		
6-11	Moscou	VIIIe congrès international de mécanique des sols et des travaux de fondations
26-30	La Haye	UNIPEDE, Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique : congrès
Septembre		
3-8	Hambourg	Gesellschaft Deutscher Chemiker : 24. Intern. Congress of Pure and Applied Chemistry
13-14	Lisbonne	AIPC, Association internationale des ponts et charpentes : Symposium über die Tragfähigkeit und Grenzverformung von Bauwerken unter Einwirkung gegebener wiederholter Belastungen
24-27	Bâle	Association suisse des chimistes : V. Internationales Farbensymposium
Octobre		
1-5	Toulouse	Fédération européenne du génie chimique : Congrès international « La fluidisation et ses applications »
18-19	Bad Ragaz	Association suisse pour l'aménagement des eaux : Assemblée générale avec excursion

Communications SVIA

Candidatures

Del Pedro Michel, ingénieur électricien, diplômé EPUL en 1955.
(Parrains : MM. Fr. Wyss et V. Raeber.)

Favre Eric, ingénieur mécanicien, diplômé EPFL en 1971.
(Parrains : MM. S. Gouda et D. Noir.)

Prokesch Luc-François, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1970.
(Parrains : MM. D. Genton et J.-P. Martinet.)

Raad Fawaz, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1970.
(Parrains : MM. Ch.-A. Ledermann et J. P. Alioth.)

Staudacher Konrad, ingénieur civil, diplômé EPFZ en 1971.
(Parrains : MM. A. Gardel et J.-C. Piguet.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée *par avis écrit* au comité de la SVIA dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au comité central de la SIA.

Congrès

Nuclex 72
Foire Internationale et Journées d'Information des Industries Nucléaires

Bâle, du 16 au 21 octobre 1972

PROGRAMME DES JOURNÉES D'INFORMATION

Jeudi 19 octobre à 9 h.
Séance nº 1 : « Réacteurs refroidis à l'eau pressurisée — performances et amélioration des composants ».

Mardi 17 octobre à 9 h.
Séance nº 2 : « Réacteurs refroidis à l'eau bouillante — performances et amélioration des composants ».

Mercredi 18 octobre à 9 h.
Séance nº 3 : « GCR-AGR-HTGR-Filière de développement des réacteurs refroidis au gaz ».

Vendredi 20 octobre à 9 h.
Séance nº 4 : « Réacteurs modérés à l'eau lourde ».

Samedi 21 octobre à 9 h.
Séance nº 5 : « Combustibles nucléaires — expériences et désirs des producteurs d'électricité ».

Mercredi 18 octobre à 16 h.
Colloque Nuclex sur la technologie de l'enrichissement de l'uranium.

Mercredi 18 octobre à 9 h.
Séance nº 6 : « Systèmes de turbines à vapeur ou à gaz — Amélioration des performances ».

Samedi 21 octobre à 9 h.
Séance nº 7 : « Réacteurs surgénérateurs rapides — état actuel du développement, comportement opérationnel des piles-prototypes et perspectives économiques ».

Jeudi 19 octobre à 9 h.
Séance n° 8 : « Progrès dans l'application des radioisotopes et des accélérateurs au contrôle des processus ».

Vendredi 20 octobre à 9 h. Première partie : *Sécurité nucléaire.*
Séance nº 9 : « L'influence du problème de la protection de l'environnement sur le planning et l'amélioration des composants de centrales nucléaires ».

Vendredi 20 octobre à 15 h. Deuxième partie : *Aspects écologiques.*

Mardi 17 octobre à 9 h.
Séance nº 10 : « Instrumentation et réglage des centrales nucléaires ».

Les Journées d'information seront complétées par une foire, qui se tiendra dans les locaux de la Foire suisse d'échantillons. Certains groupements nationaux d'exposants organiseront des manifestations spéciales au sujet desquelles le guichet d'information donnera toutes précisions utiles.

L'organe officiel des Journées Nuclex est la revue *Nouvelles techniques* (Neue Technik), Tiefenhöfe 11, CH-8001 Zurich/Suisse.